

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

RODEZ AGGLOMERATION– VILLE D’ONET-LE-CHÂTEAU 2024 Subvention de fonctionnement (acte n°240402- -DLX)

Entre :

RODEZ AGGLOMERATION

Sise 17 rue Aristide Briand

12000 RODEZ

représentée par M. Christian TEYSSEDRE, son Président, dûment habilité en vertu de la délibération n°240402- -DL du Conseil de Communauté du 2 avril 2024.

Ci-après désignée « Rodez agglomération »

Et :

LA VILLE D’ONET-LE-CHÂTEAU

sise 12 rue des Coquelicots

12850 ONET-LE-CHATEAU

représentée par M. Jean-Philippe KEROSLIAN, son Maire, dûment habilité en vertu de la délibération n° du Conseil Municipal du .

Ci-après désignée « La ville d’Onet-Le-Château »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-17 ;

Vu la compétence facultative de Rodez agglomération « Participation à l’accueil des grands spectacles » ;

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Rodez agglomération souhaite conforter une dynamique d'attractivité où l'action culturelle occupe une place privilégiée. Pour cela, Rodez agglomération s’appuie sur les opérateurs culturels territoriaux pour promouvoir une offre culturelle de qualité, développer de nouveaux projets, aller à la rencontre de divers publics et tisser des liens de proximité avec la population et les acteurs du territoire.

Le théâtre municipal d’Onet-le-Château La Baleine intègre des objectifs en matière de soutien à la création artistique, de développement des publics et vise à favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, notamment les jeunes, par la mise en place d'actions d'accompagnement et de médiation.

Considérant que le projet conçu par le théâtre La Baleine participe au développement et à la dynamisation de la politique de diffusion du spectacle vivant sur Rodez agglomération

Considérant que le projet du théâtre La Baleine d’Onet-Le-Château donne une place particulière au rapprochement des différents acteurs culturels, sociaux et éducatifs du territoire et à l’accès à la culture de tous les publics.

Le projet culturel initié par le théâtre La Baleine d’Onet-Le-Château s'inscrit dans le cadre de la compétence facultative de Rodez agglomération « *Culture, patrimoine, sport et enseignement - Participation à l’accueil des grands spectacles* ». La programmation culturelle de La Baleine participe à cette politique publique et répond à un intérêt public communautaire d’attractivité et rayonnement du territoire. Il est proposé de mettre en place un partenariat financier entre la ville d’Onet-Le-Château et Rodez agglomération.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Conseil de Rodez agglomération, par sa délibération n° 240402- -DL du 2 avril 2024, a décidé l'attribution d'une subvention à la ville d'Onet-Le-Château au titre du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château.

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques entre Rodez agglomération et la ville d'Onet-le-Château qui porte sur la réalisation du projet artistique et culturel du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château notamment dans le cadre des axes prioritaires suivants :

- Une programmation élaborée par les services de la ville d'Onet-le-Château, avec une attention particulière sur la programmation des autres structures de diffusion du territoire
- Une programmation diversifiée : spectacles de théâtre, danse et arts du cirque, concerts musique, humour, festivals (Rire Onet, Théâtre amateur, festival On court à la Baleine), spectacles à destination du public scolaires.
- Une politique favorisant la fréquentation des jeunes : sélection de spectacles familiaux, tarification préférentielle « jeune public et médiation » (avec gratuité des encadrants),..
- Une programmation socio-culturelle : compagnies et associations culturelles locales, classe CHAM, atelier théâtre MJC et collège, écoles de danses, ...

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

Article 3 : ENGAGEMENTS DE RODEZ AGGLOMERATION

Rodez agglomération s'engage à procéder au versement de la subvention d'un montant de 135 000 euros, selon les modalités financières fixées à l'article 6 de la présente convention.

Article 4 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'ONET-LE-CHATEAU

Le théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château élabore une programmation culturelle tout au long de l'année civile 2024 concourant au rayonnement et à l'attractivité du territoire de Rodez agglomération.

La ville d'Onet-Le-Château s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions financées et respecter les engagements précédemment listés. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. Par ailleurs selon les dispositions prévues à l'article L1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

Engagement en matière de prévention et de réduction des déchets

Dans le cadre de la politique de développement durable et de sa démarche éco responsable, Rodez agglomération met en œuvre toutes les mesures qui peuvent concourir à la réduction des déchets et à leur valorisation lors des manifestations organisées sur son territoire.

A ce titre, le théâtre La Baleine s'engage à trier et à réduire ses déchets lors de son fonctionnement quotidien et lors des événements qu'elle organise. Pour cela, le théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château s'engage à prendre contact avec le service gestion et prévention des déchets de Rodez agglomération (05.65.73.83.23) pour définir :

- l'implantation des points de collecte ainsi que les points de dépôts sur le(s) site(s) de la manifestation ;
- le positionnement des contenants fournis sur des emplacements répondant à des conditions de visibilité, d'accessibilité et de sécurité ainsi que l'emplacement d'une signalétique spécifique et visible ;
- l'organisation d'une réunion de sensibilisation sur le dispositif de collecte et de tri et sur les consignes de tri auprès de toutes les personnes qui prendront part à l'organisation et/ou à la tenue de cette manifestation (équipes de management, d'accueil, de restauration, de sécurité, de nettoyage, salariés et/ou prestataires de la manifestation ; ainsi que les professionnels participants à la manifestation) ;
- des mesures de réduction des déchets (gobelets réutilisables, réduction des impressions papier) ;
- l'inscription dans son cahier des charges de l'obligation de respecter les mesures de réduction et le dispositif de tri.

Article 5 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Rodez agglomération apparaît comme l'un des principaux partenaires et à ce titre, la ville d'Onet-Le-Château s'engage pendant la durée de la convention à valoriser ce partenariat lors des différentes représentations. Les actions de communication du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château doivent rendre lisible l'intervention de Rodez agglomération.

Dans tous les cas :

- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à faire apparaître le logo de Rodez agglomération sur tous les supports utilisés (affiche, papier en tête, site Internet, ...) dans les conditions les meilleures, en étroite collaboration avec le Service Communication et présenter un édito du Président de Rodez agglomération si une plaquette ou un programme est réalisé. L'utilisation du logo de Rodez agglomération devra être systématiquement validée avant publication par le service communication (communication@rodezagglo.fr)
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à identifier la collectivité au moyen d'un lien valide renvoyant vers les comptes de Rodez agglomération chaque publication postée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à prévenir le service communication des conférences de presse prévues qu'elle organise au moins deux semaines avant et à fournir en amont un calendrier précis des temps forts.
- la ville d'Onet le Château s'engage à **faire figurer l'identité visuelle de Rodez agglomération sur tous les événements relatifs au partenariat** au moyen d'event flags, roll-up etc. qui seront fournis par le service communication de Rodez agglomération ;
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à mentionner le partenariat financier de Rodez agglomération sur toute communication liée à l'action ;
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à convier le Président de Rodez agglomération lors des différents moments importants de La Baleine;
- la ville d'Onet-Le-Château s'engage à fournir 5 à 10 invitations au Cabinet de Rodez agglomération pour chaque spectacle et évènement. Rodez agglomération s'engage à informer 15 jours avant les services municipaux de la Baleine du nombre de personnes présentes pour le compte de Rodez agglomération afin que les places non utilisées puissent être proposées à la vente au public.

La ville d'Onet-Le-Château devra réaliser un état des lieux de la communication produite et se rapportant au partenariat en cours avec Rodez agglomération.

Article 6 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La subvention d'un montant de 135 000€ est versée exclusivement au bénéficiaire. Le paiement de la subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- le premier versement, correspondant à 50 % du montant de la subvention, intervient après la signature de la présente convention, et sur demande écrite des services accompagnée d'un RIB;
- le deuxième versement, solde de la subvention qui correspond à 50 % du montant, est effectué sur production des pièces suivantes et après vérifications effectuées par Rodez agglomération :
 - * Les comptes financiers définitifs 2023 détaillés et certifiés conformes
 - * Le rapport des actions culturelles 2023/2024 du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château reprenant les indicateurs précisés à l'annexe 1
 - * La programmation culturelle du dernier quadrimestre 2024 et à titre informatif, la programmation de la saison 2024-2025

Article 7 : CONTROLE ET EVALUATION

La présente convention fera l'objet d'une évaluation par Rodez agglomération, sur la base des documents suivants, fournis par la ville d'Onet-Le-Château :

- Rapport des actions culturelles du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château : une évaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre lors de l'année écoulée (évaluation des critères énumérés en annexe 1 et rapport d'activités) ;
- Supports de communication édités par le théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château et les éventuels articles parus dans la presse, ainsi que toutes les actions de communication valorisant Rodez agglomération ;
- Bilan financier du dernier exercice clos, certifiés par le représentant légal de la ville.

Par ailleurs, la ville d'Onet-Le-Château s'engage :

- A communiquer par écrit sans délai toutes informations, notamment d'ordre financier, dont les conséquences pourraient conduire la Commune à ne pas pouvoir mener toute ou partie des actions contractualisées dans la présente convention.

Une rencontre annuelle entre les services de Rodez agglomération et les représentants du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château viendra opportunément enrichir cette analyse et permettra la présentation des projets à venir.

En dehors des vérifications sur la mise en œuvre des engagements par le bénéficiaire, Rodez agglomération se réserve en vertu des dispositions de l'article L1611-4 du CGCT le droit de procéder sur pièces et/ou sur place à des opérations de contrôle financier portant sur l'utilisation de la subvention attribuée par toute personne dûment mandatée par elle. Ces opérations de contrôle pourront être exercées pendant la durée de la présente convention et dans un délai d'un an suivant son terme. Le bénéficiaire devra en outre remettre sur simple demande de Rodez agglomération tout document de nature juridique, fiscale, sociale, comptable ou de gestion dont la production serait jugée utile pour la réalisation du contrôle de l'emploi de la subvention et autoriser également l'accès à ses locaux pour les besoins du contrôle.

Article 8 : SANCTIONS ET REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas d'inexécution partielle ou totale des engagements de la ville d'Onet-Le-Château, et notamment tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés dans la présente, Rodez agglomération se réserve le droit de réexaminer les conditions et le niveau de son implication financière.

L'agglomération peut ainsi demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension ou la diminution de la subvention au terme des opérations de contrôle sur l'exécution de la présente convention et après avoir entendu le bénéficiaire.

L'agglomération informe la ville d'Onet-Le-Château de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée par avenant avec la signature de toutes les parties.

En cas de non-respect des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 10 : CONTENTIEUX ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE (LITIGES ET RECOURS)

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi entre les deux parties.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Toulouse sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux à Rodez, le

Pour la ville d'Onet-Le-Château
Le Maire,
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN

Pour Rodez agglomération
Le Président,
Monsieur Christian TEYSSEDE

Pièces annexes

Annexe 1- CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RODEZ AGGLOMERATION / VILLE D'ONET-LE-CHATEAU

CRITERES D'ÉVALUATION

La Ville d'Onet-Le-Château remet à Rodez agglomération un rapport des actions culturelles de la dernière saison clôturée reprenant notamment les critères et indicateurs détaillés ci-dessous. L'évaluation est ensuite réalisée par les Services de Rodez agglomération.

Critères	Indicateurs
Actions de développement des activités culturelles concourant à la dynamique territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Type d'évènement / Animations, dates, fréquentations détaillées pour chaque évènement, descriptif succinct du contenu ; - Actions d'animation / spectacle / Ateliers / Créations et leurs dates ; - Fréquentation détaillée au regard du public ciblé, constats, pistes d'amélioration ; - Actions de sensibilisation et d'éducation artistique, notamment auprès des jeunes : accompagnement pratique amateur, ateliers de médiation culturelle ; - Actions d'éducation populaire, de partenariat ou d'animations en collaboration avec les structures de terrain implantées sur le territoire de Rodez agglomération ; - Actions auprès de divers publics, du public scolaire, et des habitants des Quartiers politique de la ville ; - Interventions extérieures, Hors les murs.
Valorisation de l'image de Rodez agglomération/ Communication	<p>Se référer à l'article 5 de la présente convention concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation du partenariat (logo, réseaux sociaux...) ; - Les actions de relations publiques et de relation presse ; - Les moyens techniques de communication.
Actions de soutien au volet économique local	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au développement économique local ; - Partenariat avec les entreprises locales et les acteurs du territoire.
Actions dans le domaine du développement durable	<p>Se référer à l'article 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement en matière de prévention des déchets ; - Incitation aux déplacements en mobilité propre et douce ; - Réduction et tri des déchets ; - Autres actions Eco responsables.
Communication des documents	<p>Se référer aux articles 6 et 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bilan financier du théâtre La Baleine d'Onet-Le-Château ; - le compte rendu financier de l'emploi de la subvention ; - l'évaluation des Indicateurs et actions mentionnées en annexe signé par le président ; - le rapport des actions culturelles.

Annexe 2

Exercice 2024
Activité culturelle 2023-2024

PROGRAMME D' ACTIONS DE LA BALEINE

1) Développement d'une politique de diffusion pluridisciplinaire et de partenariat

a) La politique de partenariat

- Une programmation élaborée par les services municipaux de la Ville d'Onet le Château, avec une attention particulière sur la programmation des autres structures de diffusion du territoire (MJC de Rodez et le Théâtre des 2 Points, concertation avec les autres structures du Grand Rodez) ;
- Un travail autour des spectacles en collaboration avec la Direction de la culture, des arts et des musées du Département ;
- Des projets de partenariats ponctuels :
 - > La cellule développement durable de Rodez Agglomération dans le cadre du projet Horizons Fertiles ;
 - > La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Aveyron pour la « Quinzaine du service civique » ;
 - > Direction de la culture, des arts et des musées avec les 17^{èmes} Rencontres Chorégraphiques
 - > Salle de concerts Le Club ;

Parcours culturel et artistique 2023 - 2024 : différents évènements associés marquent la volonté de développer sur le territoire castonétois des passerelles entre les différentes structures culturelles de la commune pour répondre au plus près des attentes et des besoins des publics et cela tout au long de l'année.

La complémentarité de ces différentes structures et l'articulation de leurs projets culturels respectifs favoriseront une action plus riche et un rayonnement plus important sur l'ensemble du territoire. Cette complémentarité favorisera la rencontre et les échanges entre les publics et permettra aux artistes d'intervenir sous différentes formes en fonction des publics et des structures.

↳ Lancement de saison « Anim&Vous » avec le théâtre La Baleine, la médiathèque, la Mjc Onet, le Patio-Centre social et les associations castonétoises

↳ Mise en valeur de la programmation du théâtre au sein des différentes structures, notamment lors du projet *Sélectionné*.

↳ Parcours culturel autour des « Rendez-vous Rock » : projection à la médiathèque, concert au krill, 2 représentations du spectacle The Wackids à La Baleine.

↳ « Lire, Ecouter, Voir... Autrement » : nouveau pôle documentaire à la médiathèque qui vise à proposer un ensemble de collections et d'outils, vecteur de l'inclusion des personnes empêchées. Pour valoriser cette section, une programmation spécifique sera établie.

Zoom sur le festival On court à La Baleine : il se déroulera du jeudi 30 novembre au samedi 2 décembre 2023 dans le cadre de la saison culturelle d'Onet-le-Château. Ce Festival est exclusivement consacré à la projection de films courts de moins de 20 minutes. Des projections spécifiques sont prévues pour le public scolaire et les séniors.

b) La programmation

- Lancement de saison :

Le jeudi 7 septembre, présentation de la saison et concert Berzinc

- Théâtre :

Fanny, par Le Théâtre du Pavé (Toulouse, France)

Changer l'eau des fleurs (Paris, France)

Sélectionné (Paris, France)

Le Manteau de Janis (Paris, France)

- Danse et arts du cirque :

Machine de Cirque, par la compagnie Machine de Cirque (Québec, Canada)

The Tree, Carolyn Carlson Compagnie (chorégraphe américaine et danseurs internationaux)

The Black Blues Brothers (Kenya)

Les yeux fermés, par la compagnie S'Poart (France - La Roche-sur-Yon)

- Musique :

The Wackids (Gironde)

Le concert du Nouvel An (Les Divalala)

Ycare

- Spectacles musicaux :

Maestrissimo, par la compagnie Yllana (Espagne)

La Claque, par Fred Radix (Lyon, France)

- Festival :

On court à La Baleine, festival de court-métrage

Humour, Rire Onet

Théâtre amateur, DEUXIEME ACTE

- Humour :

Pablo Mira (Paris, France)

- Jeune public :

The Wackids

Prélude pour un Poisson Rouge par la cie Sans Gravité - hors les murs (Toulouse, France)

Dans la gueule du Gnou (Montpellier, France)

- La programmation scolaire :

➤ *The Wackids*, à destination des cycles 2 et 3

➤ *Prélude pour un poisson rouge*, par la cie Sans Gravité (hors les murs), 8 représentations pour les maternelles. Projet présenté hors les murs, à la Maison des Associations et à l'Athyrium.

➤ *Projections cinématographiques*, les 30 novembre et 1^{er} décembre, dans le cadre du festival On Court à La Baleine, pour les collèves et lycées.

- Programmation socio-culturelle : compagnies et association culturelles locales, classe CHAM, atelier théâtre MJC et collège, écoles de danses, rencontres départementales chorégraphiques, ...

2) Elargissement des publics et développement des actions de médiation et de sensibilisation

- Une politique favorisant la fréquentation des jeunes : sélection de spectacles familiaux, tarification préférentielle « jeune public et médiation » (avec gratuité des encadrants), interlocuteur chargé des relations au public au sein de l'équipe (accompagnement des responsables associatifs et scolaires, réalisation de supports pédagogiques...).
- Le dispositif « Ce soir, je sors mon prof » destiné aux groupes scolaires ou aux internes d'un établissement qui désirent venir voir des représentations « tout public » en compagnie de leur professeur et/ou de leur surveillant.
- Programmation de représentations scolaires et « jeune public »
- Actions culturelles autour des spectacles (intervention en milieu scolaire, bord de scène dans le krill, rencontre jeune public-artistes).
- Partenariat avec Aveyron-attractivité, afin de favoriser l'intégration des internes

3) Soutien à la création et valorisation du théâtre amateur

- Récompense du festival de théâtre amateur : une semaine de résidence de création

4) Culture et lien social

- Festival On Court à La Baleine :

- Rencontres avec les lycéens et des réalisateurs de films courts pour sensibiliser sur ce format créatif et inventif
- Intervention des lycéens de Foch pendant la durée du festival pour l'accueil public
- Accueil des maisons de retraite sur un créneau spécifique

- Autour du projet The Tree :

- > Partenariat avec le Département le lycée Raymond Savignac

- Autour du projet Sélectionné :

- > En partenariat avec l'ONAC, les services de la DSDEN et le collège des Quatre Saisons, le théâtre accueillera le 1^{er} mars Mme Lili Leignel, 91 ans déportée enfant aux camps de concentration de Ravensbrück et Bergen Belsen pour un témoignage. Plusieurs collèges vont être sollicités pour y assister.

- Autour du projet Les Yeux Fermés :

- > En partenariat avec le musée Soulages, le chorégraphe Mickaël Le Mer tiendra une conférence en amont du spectacle pour expliquer son œuvre. Une performance avec 2 danseurs aura lieu dans la salle des grandes peintures. Cette action permet la circulation des publics et la mise en valeur des programmations culturelles du territoire.

- Autour du projet Dans la gueule du Gnou :

- > En partenariat avec le centre social et le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : sortie guidée par les accompagnateurs lors de la représentation. Les élèves pourront assister à un bord de scène avec les artistes.
- > Accueil des seniors isolés lors de la représentation, accompagnés de l'adulte relais référent

- Tout au long de la saison :

- > Installation de la boucle magnétique sur de nombreux spectacles pour faciliter l'accueil de l'association de réadaptation et défense des devenus-sourds (ARDDS)
- > Dispositif « Ce soir, je sors mon prof ! »